

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un le vingt décembre à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Mr BLANC Jean-Claude, Maire.

Présents : Mmes, Stéphanie COULOMB, GATHELIER Sabrina, KUCZMA Maud, MOUSSONNE Patricia,, SAMPAIO Sandra et Mrs BONCOURRE Thierry, CHIBLI Aziz, DUPRAT Nicolas, FORMOSA Mathieu, GABRIEL Abilio, MARAIS Philippe, POUX Sébastien,

Absents : AGUILA Mylène, Jérôme PUCHOIS

Pouvoirs : AGUILA Mylène a donné pouvoir à Sandra SAMPAIO
Jérôme PUCHOIS a donné pouvoir à Sabrina GATHELIER

Secrétaire de séance : Thierry BONCOURRE

Mme Nathalie LOUBIERES, secrétaire de Mairie, était absente.

Ordre du jour

Monsieur le Maire procède à l'appel, annonce en même temps les pouvoirs et désigne le secrétaire de séance.

En suivant, il énumère l'ordre du jour.

Observation du compte rendu du conseil municipal du 13 décembre 2021

Monsieur le maire sollicite l'assemblée afin de connaître les éventuelles observations.

Aucune remarque est à noter.

1 – Délibération sur le taux horaire applicable pour les travaux en régie

Monsieur le Maire explique le calcul moyen du taux horaire appliqué, aux travaux en régie, concernant les 2 employés, charges comprises. Ce taux horaire est de 16.99 €.

N'ayant pas de questions, Monsieur le Maire passe au vote.

Approuvé à l'unanimité.

2 – Délibération relative au temps de travail et fixant les cycles de travail

Monsieur le Maire informe que le comité technique s'est à nouveau réuni le 16 décembre concernant l'avis sur la délibération au passage des 1607 heures, journée de solidarité incluse, et sur les cycles de travail. Monsieur le maire énonce

- l'avis des collègues des représentants des collèges des collectivités est favorable
- l'avis des collègues des représentants du personnel est toujours défavorable

Il informe que la procédure est aboutie suite à cette deuxième réunion du comité technique.

Monsieur le maire communique que cet avis est acté et insiste sur la nécessité de délibérer pour une application au 1^{er} janvier 2022.

Il tient à rappeler que ce temps et cycle de travail ne changent rien pour la commune : les agents techniques effectuent 35 heures et la secrétaire de mairie travaille 20 heures correspondant à un forfait incluant les déplacements dans les administrations, présence aux conseils municipaux.....) en deux contrats différents avec la commune de Lagrâce-Dieu.

Monsieur le maire demande s'il existe des questions.

Approuvé à l'unanimité

3 – Questions diverses

- Côte qui monte au village verglacée dimanche 19 décembre : mise en place de sel avec Aziz CHIBLI
- Monsieur le Maire informe être allé voir un camion cet après-midi ; La commune s'est positionnée mais il faut attendre la réponse d'une autre mairie qui s'était émise une option jusqu'au mardi 21 décembre au soir.
- Distribution des colis des aînés de la commune jeudi 23 et vendredi 24 décembre
- Le secrétariat sera fermé à partir du mardi 21 décembre au soir jusqu'au 4 janvier matin.
- Rappel de l'annulation des vœux du maire

Séance levée à 20h40

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Mr BLANC Jean-Claude	Mr BONCOURRE Thierry	Mme COULOMB Stéphanie
Mr GABRIEL Abilio	Mme AGUILA Mylène A donné pouvoir à Sandra SAMPAIO	Mme SAMPAIO Sandra
Mme GATHELIER Sabrina	Mme KUCZMA Maud	Mme MOUSSONNE Patricia
Mr CHIBLI Aziz	Mr DUPRAT Nicolas	Mr FORMOSA Mathieu
Mr MARAIS Philippe	POUX Sébastien	PUCHOIS Jérôme A donné pouvoir à Sabrina GATHELIER